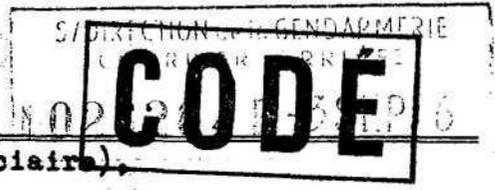


GENDARMERIE NATIONALE
 GROUPEMENT
 COMPAGNIE OU ESCADRON
 Compagnie de
 UNITE
 Brigade de
 PROCES VERBAL N° 875 / 1976
 ANALYSE - REFERENCE

PROCÈS-VERBAL
 DE
 RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS
 76 30 0263
 28 8 76

PIÈCE N° 1
 AFFAIRE
 OBJET VOLANT NON IDENTIFIE
 O.V.N.I.
 CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE
 4

Objet: Déclaration au sujet de l'observation d'un objet volant non identifié.
Référence: C.M. n° 32.600/MA/Gend.T. du 2 août 1968.

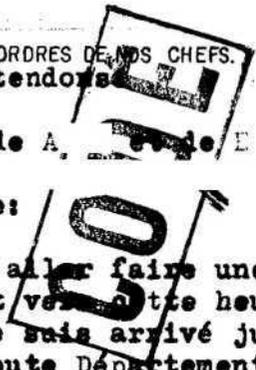


NOUS SOUSSIGNÉS , M. , Gendarme, (Agent de Police Judiciaire),

VULES ARTICLES 20 et 75 du Code de Procédure Pénale,
 RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.
 LE 28 août 1976 A 09 HEURE(S) 45', au Bureau de notre Brigade entendons

 , né le , fils de ,
 sans profession, marié, un enfant, domicilié
 à , de nationalité française, qui nous déclare:

« Ce matin vers 3 heures 45' j'ai quitté mon domicile pour aller faire une promenade avec mon chien comme je le fais assez régulièrement vers cette heure. Je me suis dirigé vers la route de , la RD et je suis arrivé jusqu'au carrefour de la RD . A mon retour, toujours sur la Route Départementale , alors que je me trouvais à peu près à hauteur du , j'ai été témoin du passage d'une boule lumineuse, dans le ciel.
 Il était à peu près 4 heures 30, le ciel était couvert à peu près comme maintenant, c'est à dire que le plafond devait être à moins de 1000 mètres. Mon attention a été attirée par une boule lumineuse venant de la direction se dirigeant en direction de . Cette boule m'a paru avoir le diamètre de 1m50 ou 2 mètres. Son centre était rouge assez vif comme du feu, la bordure était jaune très brillant. Elle est passée au dessus de moi en 2 ou trois secondes, à une hauteur que j'estime à quelques dizaines de mètres. Elle m'a paru passer à quelques mètres au dessus des arbres bordant la route qui sont haut de 15 mètres environ.
 S.I: Pendant le passage de cette boule lumineuse je n'ai pas remarqué si le sol autour de moi a été éclairé car j'ai été très surpris. Je n'ai entendu aucune ~~note~~ ni senti d'odeur.
 Au passage de cette boule, mon chien a aboyé deux ou trois fois puis il s'est serré contre mes jambes en tremblant, chose qu'il ne fait jamais, s'agissant là d'un chien très calme.
 S.I: Dès que la boule n'a plus été visible j'ai cherché un passage dans la haie de cyprès pour aller voir de l'autre côté. J'ai trouvé un chemin de terre à cinquante mètres à peu près et à mon arrivée dans le champ j'ai vu une lueur blanche derrière un autre rideau d'arbres. Cette lueur était immobile; elle se trouvait derrière un verger de pommiers à environ 200 mètres de moi. Du lieu où je me trouvais, cette lueur était blanchâtre en forme de demi cercle, comme lorsqu'il y a un projecteur au sol, dans la gamme des projecteurs qui éclairent les monuments.
 S.I: Je suis resté en bordure du champ 4 ou 5 minutes et cette lumière n'a



INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES	
<input type="checkbox"/>	1 Mr le PREFET, des PO; à 1
<input type="checkbox"/>	2 Mr le Procureur de la République à
<input type="checkbox"/>	1 Mr le GENERAL, commandant la Région Aérienne à
<input checked="" type="checkbox"/>	2 Mr le M. des Armées, Direction de la Gendarmerie Archives.

DATE DE CLOTURE
 LE 29 Août 1976.
 SIGNATURE(S)
 [Signature]

VU ET TRANSMIS PAR 2 SEP. 1976
 LE COMMANDANT DE UNITÉ
 le Chef d'Escadron
 Commandant le Gendarmerie
 [Signature]
 7 SEPT 1976
 O.M.

' pas bougé. Je suis alors reparti en direction de . Un
 ' voisin à qui je parlais de ce que j'avais vu m'a conseillé de
 ' venir à la Gendarmerie.
 ' S.I.: Je me lève très souvent de très bonne heure pour sortir
 ' le chien et c'est la première fois que je suis témoin d'un
 ' fait semblable.
 ' S.I.: Je n'ai pas été l'objet d'une hallucination. J'ai bien
 ' vu ce que je viens de décrire.

Le 28 Août 1976 à 10 heures 30 minutes.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue.

l'Agent de Police Judiciaire.

Mentionnons qu'accompagné de Mr B. , A , nous nous sommes rendu au ' ' et dans les vergers où il nous a déclaré avoir aperçu la lueur immobile. Rien d'anormal n'a été remarqué.

Mentionnons par ailleurs, qu'aucune autre personne de la circonscription ou de passage, ne s'est rendue à notre Brigade pour y signaler l'observation d'un O.V.N.I.